Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Laurent Garcia le 12 janvier 2021

Covid-19 : dérogation à la fermeture des commerces vauclusiens le dimanche en janvier



A la demande de l'Alliance du commerce, le préfet de Vaucluse a accordé une dérogation aux commerces de détail qui ne bénéficient pas déjà d'un dispositif permettant de déroger à la règle du repos dominical. Les commerces de détail du département du Vaucluse sont donc exceptionnellement autorisés à ouvrir tous les dimanches de janvier 2021.

Pour les commerces qui ne relèveraient pas de cet arrêté généraliste, les entreprises doivent déposer une demande de dérogation individuelle à la Direccte, à l'adresse suivante : paca-ut84.direction@direccte.gouv.fr.

En application des dispositions des articles L3132 et R3135 du code du travail chaque salarié employé le

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Laurent Garcia le 12 janvier 2021

dimanche bénéficiera d'un repos compensateur et d'une rémunération double pour les heures travaillées ces jours-là. Les droits des salariés devront être respectés (principe du volontariat, majoration salariale, respect de la durée du travail journalière et maximale hebdomadaire, repos quotidien, repos hebdomadaire attribué par roulement).

L'instauration d'un couvre-feu à 18h dans le département de Vaucluse depuis le 10 janvier 2021 est sans incidence sur l'ouverture de ces commerces les dimanches dans la limite de la plage horaire 6h-18h.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !